

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée régulière de l'année 2023  
22 février 2023, à 19 h**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06  
2341, Rivière du Berger  
Québec (Qc) G1P 3N5

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Naomi Guilbault	Administratrice
Mme Marie Merriault	Administratrice
M. Yannick Bourque	Administrateur
M. Patrice Côté	Administrateur
Mme Maryse Beaulieu	Administratrice

**IL Y A DONC QUORUM**

**SONT ABSENTS :**

Mme Dominique Tremblay	Administratrice
M. Mahmoud Mohanna	Administrateur
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
Mme Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres

Outre les noms énumérés ci-dessus, dix personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR DE LA 1<sup>re</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2023**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

- 23-02-1. Ouverture de l'assemblée
- 23-02-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-02-3. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2022
- 23-02-4. Suivi au procès-verbal
  - Rencontre avec le CPE Oasis Enfantin
- 23-02-5. Enjeux de quartier
  - Abattage des arbres de la rue de Joinville
  - Déneigement
  - Animation du boul. Masson : mesure de soutien aux regroupements des gens d'affaires et aux commerçants
- 23-02-6. Demande d'opinion – Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier
- 23-02-7. Période des conseillères municipales
- 23-02-8. Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 23-02-9. Fonctionnement du conseil de quartier
  - Correspondance
  - Frais de secrétariat
    - Résolution pour les frais de secrétariat pour l'année 2023
    - Paiement des frais de secrétariat
  - Solde bancaire
  - Assemblée générale annuelle
    - Présidence d'élections et lieu des élections
    - Rapport annuel et états financiers
    - Présentation sur un sujet d'intérêt
- 23-02-10. Divers
  - Plainte formulaire après l'atelier participatif du 24 janvier
- 23-02-11. Levée de l'assemblée

### **23-02-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Maryse Beaulieu constate le quorum à 19 h 04 et ouvre l'assemblée.

### **23-02-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu des gens présents dans la salle qui souhaitent traiter de certains sujets chauds, il est convenu de déplacer certains points de la section « Divers » à un nouveau point « Enjeux du quartier ».

De plus, dans la section « Divers », il y aura retour sur les deux ateliers participatifs tenus en janvier.

Finalement, dans la section « Suivi au procès-verbal », la rencontre avec le CPE Oasis Enfantin sera abordée.

Sur une proposition de M. Patrice Côté, appuyée par Mme Marie Merriault, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **23-02-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Sur une proposition de M. Yannick Bourque, dûment appuyée par Mme Marie Merriault, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2022 tel que présenté.

### **23-02-4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Une rencontre a été tenue avec le CPE Oasis Enfantin sur le boulevard Masson pour les enjeux liés à la vitesse sur la route et la stratégie à adopter pour la sécurité des enfants. L'atelier participatif du STMI tenu récemment a été pertinent et des démarches seront entreprises éventuellement. Un suivi sera effectué.

### **23-02-5 ENJEUX DE QUARTIER**

#### **▪ Abattage des arbres sur de Joinville**

Mme Véronique Dallaire relate les vérifications qui ont été effectuées par la Ville. Le propriétaire était dans ses droits d'abattre les arbres compte tenu que la zone tampon de 15 mètres a été respectée, et ce, malgré le fait que les citoyens n'aient pas été avisés.

Les cinq propriétaires adjacents au terrain ont été convoqués pour une rencontre avec la Ville et ils ont été avisés qu'une autre section de 7,5 mètres devait être retranchée de la zone de 15 mètres pour installer un

système de drainage. La Ville a informé les citoyens qu'un reboisement serait effectué par la suite.

La semaine dernière, les travaux ont été suspendus à la suite d'une plainte anonyme auprès du ministère de l'Environnement en lien avec la préservation des milieux humides. Le ministère a analysé le dossier et a donné le feu vert à l'abattage, qui a été effectué. L'objectif est d'installer le système de drainage et de reboiser. La Ville a assuré que le reboisement serait fait rapidement avec des arbres de bonne taille.

Deux résidentes du quartier racontent leur expérience et exposent leurs demandes en vue de l'adoption d'une résolution. Des documents sont remis aux administrateurs du conseil de quartier.

Mme Maryse Beaulieu souligne que ce dossier mérite une résolution bien appuyée et donc une période d'analyse et de réflexion par le conseil de quartier. Une rencontre de travail par le comité sera donc nécessaire avant l'adoption d'une résolution.

#### **RÉSOLUTION 2023-CA-01**

CONSIDÉRANT les préoccupations des résidents aux abords du parc technologique en lien avec les travaux d'abattage qui ont été effectués sur la rue de Joinville;

CONSIDÉRANT que ce dossier mérite une étude approfondie;

Sur une proposition de Mme Marie Merriaux, appuyée par Mme Naomi Guilbault, il est unanimement résolu de solliciter une rencontre de travail avec la Ville afin de faire la lumière sur les règlements existants concernant les terrains adjacents au parc technologique. Deux membres seront nommés pour cette rencontre.

M. Bilodeau, représentant du conseil d'établissement de l'école Les Écrivains et résident du quartier, arrive un peu plus tard et souhaite proposer la mise sur pied d'un comité de citoyens pour s'assurer de préserver les espaces verts et autres questions diverses. Mme Beaulieu l'informe de la résolution qui a été prise et des actions éventuelles.

#### ■ **Animation du boul. Masson : mesure de soutien aux regroupements des gens d'affaires et aux commerçants**

Mme Véronique Dallaire rappelle qu'une discussion avait eu lieu en décembre dernier pour illuminer et animer le quartier pendant la période des Fêtes. Elle a fait des démarches auprès de la Ville et a appris que le projet doit être pris en charge par un commerçant ou un OBNL. Cependant, si le conseil de quartier veut accompagner un organisme à mettre un projet en place, il le peut. Mme

Dallaire est prête à mettre la main à la pâte et fera parvenir des feuillets aux commerçants du quartier pour les interpeller. Ce projet pourrait être déployé également sur d'autres artères et pendant d'autres périodes de l'année.

### **RÉSOLUTION 2023-CA-02**

CONSIDÉRANT le souhait des administrateurs que le quartier, notamment le boulevard Masson, soit animé et illuminé pendant la période des fêtes afin de le rendre plus festif;

CONSIDÉRANT que cette animation pourrait également s'étendre à d'autres périodes de l'année et d'autres artères du quartier;

CONSIDÉRANT que ce type de projet doit être pris en charge par un commerçant ou un OBNL, mais que le conseil de quartier peut l'accompagner dans ce projet;

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu, appuyée par Mme Naomi Guilbault, il est unanimement résolu de suggérer une rencontre avec le Comité de loisirs Duberger – Les Saules et/ou des organismes associés afin de développer un projet piloté par eux pour la création d'un comité de citoyens dans le but d'animer le quartier pendant la période des Fêtes ou d'autres périodes de l'année, notamment sur le boulevard Masson, mais également sur d'autres artères du quartier.

### **23-02-6 DEMANDE D'OPINION – RÉVISION DES PRATIQUES ET DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

Mme Sayana Khuon, qui sera la nouvelle conseillère en consultations publiques, explique que des démarches sont en cours pour la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

Mme Khuon présente les pistes d'action proposées dans chacun des thèmes et demande l'avis des membres du conseil de quartier.

### **23-02-7 PÉRIODE DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

Mme Véronique Dallaire souhaite faire un retour pour les deux ateliers participatifs tenus en janvier. Un atelier concernait le développement du boulevard Masson. Le rapport dénote que les citoyens préfèrent le *statu quo*. L'autre atelier concernait le projet de l'ancienne Villa Livernois. Les préoccupations ont été entendues et le projet suit son cours.

Mme Dallaire rappelle que le déploiement du projet de biométhanisation est en cours dans l'arrondissement. L'objectif est que tout le monde l'ait reçu à la fin du mois de février.

Si certaines personnes présentes à la rencontre sont intéressées par l'itinérance, une séance d'information se tiendra en virtuel et en présentiel le 27 février prochain. Les informations sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Finalement, Mme Dallaire souligne qu'elle donnera sa première conférence à la Maison O'Neil le 8 mars dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes.

## **23-02-8 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES ADMINISTRATEURS**

Mme Maryse Beaulieu a été interpellée par des citoyens concernant le déneigement dans le secteur et se questionne sur la conciliation du déneigement municipal et résidentiel. N'y aurait-il pas moyen d'avoir un projet pilote qui pourrait être mis en place pour favoriser la cohabitation des deux systèmes de déneigement. Mme Dallaire confirme que ce n'est pas une problématique isolée et qu'elle fera le pont avec la Ville. Elle fera un suivi à cet effet.

Un résident interpelle Mme Dallaire et veut avoir plus de détails concernant la rencontre du 19 janvier relative au boulevard Masson (zonage, commerces...). Elle rappelle que de façon générale, les citoyens souhaitaient le *statu quo* et donc ne voulaient pas un changement de zonage pour ajouter des commerces, etc.

Un autre citoyen souligne que le quartier a perdu sa clinique médicale. Il questionne le conseil de quartier à savoir si un projet est envisagé pour l'implantation d'une nouvelle clinique médicale puisqu'aucune autre clinique n'est présente dans le quartier. Mme Maryse Beaulieu souligne que le conseil de quartier n'a pas d'impact sur cette question, que son rôle serait uniquement d'interpeller les organismes du milieu pour voir comment ils pourraient mettre sur place des projets en ce sens. Mme Dallaire fera des vérifications quant à d'éventuels projets qui pourraient être envisagés.

Un citoyen souhaite savoir si des projets sont prévus à la suite de la fermeture du IGA. Mme Dallaire indique que rien n'est en branle actuellement. Elle demandera toutefois à Mme Alicia Despins, conseillère municipale absente ce soir, de faire suivi à cet effet puisqu'elle a suivi de près ce dossier. Un groupe d'étudiants présent dans la salle aimerait avoir des détails concernant cette situation. Il est convenu qu'il y aura échange d'informations à ce sujet.

M. Patrice Côté demande si un parc-o-bus est un projet envisagé ou si un questionnement a été amorcé à ce sujet. Mme Véronique Dallaire répond que c'est plutôt le RTC qui est en charge de tels dossiers et invite la population à assister aux rencontres publiques tenues par le RTC. Mme Dallaire vérifiera tout de même avec le RTC si des actions concrètes sont prévues dans le quartier à court ou moyen terme.

### **RÉSOLUTION 2023-CA-03**

CONSIDÉRANT que les administrateurs du conseil de quartier aimeraient savoir si un projet de parc-o-bus est envisagé par le RTC à court ou moyen terme dans le quartier;

Sur une proposition de M. Patrice Côté, appuyée par M. Yannick Bourque, il est unanimement résolu de faire une demande auprès du RTC pour vérifier si un projet de parc-o-bus fait partie des projets à court ou moyen terme pour le secteur Duberger-Les Saules.

### **23-02-8      DIVERS**

#### **▪    Plainte formulée après l'atelier participatif du 24 janvier 2023**

Deux ateliers participatifs ont eu lieu en janvier 2023 et certains membres du conseil qui y ont participé souhaitent émettre des commentaires sur le déroulement de ces ateliers pour l'avenir.

Mme Maryse Beaulieu indique les membres du conseil de quartier ne devraient pas agir à titre d'animateurs lors de ces ateliers. Ils sont plutôt là pour entendre ce que les citoyens ont à dire et non pas pour jouer un rôle actif.

Il y aurait donc lieu d'améliorer le fonctionnement afin de cibler le rôle de chacun. De plus, des règles de conduite pourraient être mises en place afin d'imposer le respect et d'éviter les débordements. Les membres suggèrent que des modérateurs / animateurs formés en conséquence soient présents.

Mme Alexandra Mauger souligne que ce type d'atelier est tout de même nouveau et qu'elle prend note des commentaires.

### **23-02-9      FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

#### **▪    Correspondance**

Aucun point n'est soulevé.

#### **▪    Frais de secrétariat**

##### **–    RÉSOLUTION POUR LES FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR L'ANNÉE 2023**

Ce point sera reporté à la prochaine rencontre vu l'absence de la présidente du conseil de quartier. Les membres souhaitent également se consulter pour discuter des frais de secrétariat pour la prochaine année.

– PAIEMENT DES FRAIS DE SECRÉTARIAT

Étant donné que la séance de ce soir dépassera deux heures, il est convenu de payer le tarif de 105 \$ à la secrétaire de rédaction pour la préparation du procès-verbal.

**RÉSOLUTION 2023-CA-04**

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu, appuyée par Mme Naomi Guilbault, il est unanimement résolu d'octroyer la somme de 105 \$ à Julie Godin pour la rédaction du procès-verbal de la séance de ce jour.

▪ **Solde bancaire**

M. Patrice Côté indique qu'il y a un solde de 638,24 \$ au compte. Un chèque au montant de 1 875 \$ lui est remis par Mme Alexandra Mauger en paiement de l'allocation pour la prochaine année.

▪ **Assemblée générale annuelle**

– PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS ET LIEU DES ÉLECTIONS

Mme Alexandra Mauger rappelle que l'assemblée aura lieu le 26 avril 2023. Quatre postes seront ouverts aux élections.

Il est convenu que Mme Sayana Khuon agira à titre de présidente d'élections lors de l'assemblée du 26 avril.

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu, appuyée par M. Yannick Bourque, il est unanimement résolu de nommer Mme Sayana Khuon à titre de présidente d'élections lors de l'assemblée du 26 avril.

– RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Les rapports sont présentement en préparation.

**23-02-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de M. Yannick Bourque, dûment appuyée par M. Patrice Côté, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 20.